

Procédure pour une demande de participation à un référendum dans le cadre d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Qu'est-ce qu'une demande de participation à un référendum?

Il s'agit d'un AVIS PUBLIC publié dans un journal local et adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui comporte une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoption du second projet de résolution

À la suite de l'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution concernant un PPCMOI, le conseil municipal adopte le second projet de résolution. Ce projet de résolution contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contigües à celle-ci afin que ledit projet de résolution qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, une demande doit :

- Indiquer clairement la ou les dispositions qui en font l'objet;
- Identifier la zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées n'excède pas 21;
- Être reçue au bureau du service du greffe et du contentieux de la Ville de Rouyn-Noranda au 100, rue Taschereau Est, au plus tard le 8^e jour suivant la publication de l'avis public, soit au plus tard le **1^{er} octobre 2026, à 16 h 30**.

La demande doit porter la signature des personnes intéressées et il faut indiquer, pour chaque personne signataire, son nom en lettres moulées, son adresse et à quel titre elle signe. Un formulaire sera rendu disponible pour permettre aux personnes intéressées de fournir toutes les informations requises.

La Ville suggère l'utilisation du formulaire préparé à cet effet qui est disponible sur le site web de la Ville ou au bureau du service du greffe et du contentieux ou au bureau du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Conditions pour être une personne intéressée ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, dans le cadre de l'approbation d'un PPCMOI qui contient une disposition susceptible d'approbation référendaire :

Conditions générales à remplir à l'adoption du second projet de résolution du PPCMOI et au moment d'exercer la demande, soit au 14 septembre 2026 :

- Être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec; être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle et n'être frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

OU

- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé dans la zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire particulière aux propriétaires uniques ou occupants uniques d'un établissement d'entreprise

L'inscription à titre de propriétaire unique ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise est conditionnelle à la réception par la Ville d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou d'une résolution demandant cette inscription, avant ou en même temps que la démarche.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Les copropriétaires indivis d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des personnes intéressées doivent désigner parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne pour signer la demande, pourvu que cette personne n'ait pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire, outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale. Cette procuration doit être produite à la Ville, avant ou en même temps que la demande.

Condition d'exercice particulière aux personnes morales

La personne morale, qui est une personne intéressée, signe la demande par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution et qui, à la date de l'adoption du projet de règlement, et au moment d'exercer ce droit, est majeur et de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue par la loi.

Cette résolution doit être produite à la Ville, avant ou en même temps que la demande.

Inscription unique

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, le cas échéant, la personne qui est à plusieurs titres une personne intéressée d'une zone d'où peut provenir une demande n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

1. À titre de personne domiciliée;
2. À titre de propriétaire unique d'un immeuble;
3. À titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4. À titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
5. À titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Absence de demandes

Toutes les dispositions contenues dans le projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Effets d'une demande valide

La ou les dispositions ayant fait l'objet d'une demande valide devront, pour leur adoption, suivre un cheminement particulier, à moins que le conseil ne décide de la ou les retirer.

La résolution sera alors soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

Les personnes habiles à voter seront alors invitées par un avis public à participer à une procédure particulière d'enregistrement leur permettant de demander que la résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Suivra la tenue d'un registre au bureau de la municipalité et selon le nombre de signatures obtenues, il pourrait y avoir un scrutin référendaire.

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de résolution d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 2026-829 - lots 6 598 988 et 6 522 869 au cadastre du Québec (avenue Granada)

OBJET DE LA DEMANDE

Je, soussignée, _____ déclare être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire des zones concernées par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la propriété située sur les lots 6 598 988 et 6 522 869 au cadastre du Québec et je demande que la ou les dispositions suivantes du second projet de résolution N° 2026-829 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter:

Dispositions **

- 1- exercer l'usage « 5020 - entreposage pour usage commercial et industriel » sur la superficie de la propriété se trouvant dans la zone 3106;
- 2- aménager une aire d'entreposage extérieur de type C sur la superficie de la propriété se trouvant dans la zone 3106;
- 3- aménager une aire d'entreposage extérieur sans bâtiment principal;
- 4- aménager une aire d'entreposage extérieur sur une superficie occupant 75 % du terrain;
- 5- aménager une aire d'entreposage extérieur située à 1,5 mètre des limites nord et est de la propriété, soit celles adjacentes aux terrains industriels voisins;
- 6- implanter un bâtiment accessoire en forme de dôme sans bâtiment principal sur la superficie de la propriété se trouvant dans la zone 6002;
- 7- assujettir la propriété aux normes d'implantation pour une cour arrière, à l'exception des marges avant, arrière et latérales.

Pour signer, vous devez être une personne intéressée d'une des zones concernées (zones visées : 6002 et 3106 ou zones contigües : 3099, 3085, 3132, 3100, 6004, 6007, 3165, 3096, 6023 et 6003) – voir les cartes en annexes.

IDENTIFICATION DE LA ZONE D'OÙ PROVIENT LA DEMANDE : _____

(Utiliser un formulaire de demande distinct par zone)

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	QUALITÉ * (1 à 5)	DISPOSITION(S) VISÉE(S) ** (1 à 7)	SIGNATURE

* **Qualité** : (Identifier à quel titre vous faites la demande)

1. Domicilié (propriétaire/locataire/occupant)
2. Propriétaire unique d'un immeuble (propriétaire d'un immeuble dans l'une des zones concernées, mais qui n'y réside pas)
3. Occupant unique d'un établissement d'entreprise
4. Copropriétaire indivis d'un immeuble
5. Cooccupant d'un établissement d'entreprise

** **Dispositions visées** : Identifier le ou les numéros de la disposition (1 à 7) sur laquelle vous faites la demande, voir la description dans l'objet de la demande en haut du tableau

Conditions pour être une personne intéressée

Les conditions pour être une personne intéressée doivent être remplies en date du 14 septembre 2026 et sont présentées dans le document *Procédure pour une demande de participation à un référendum*.

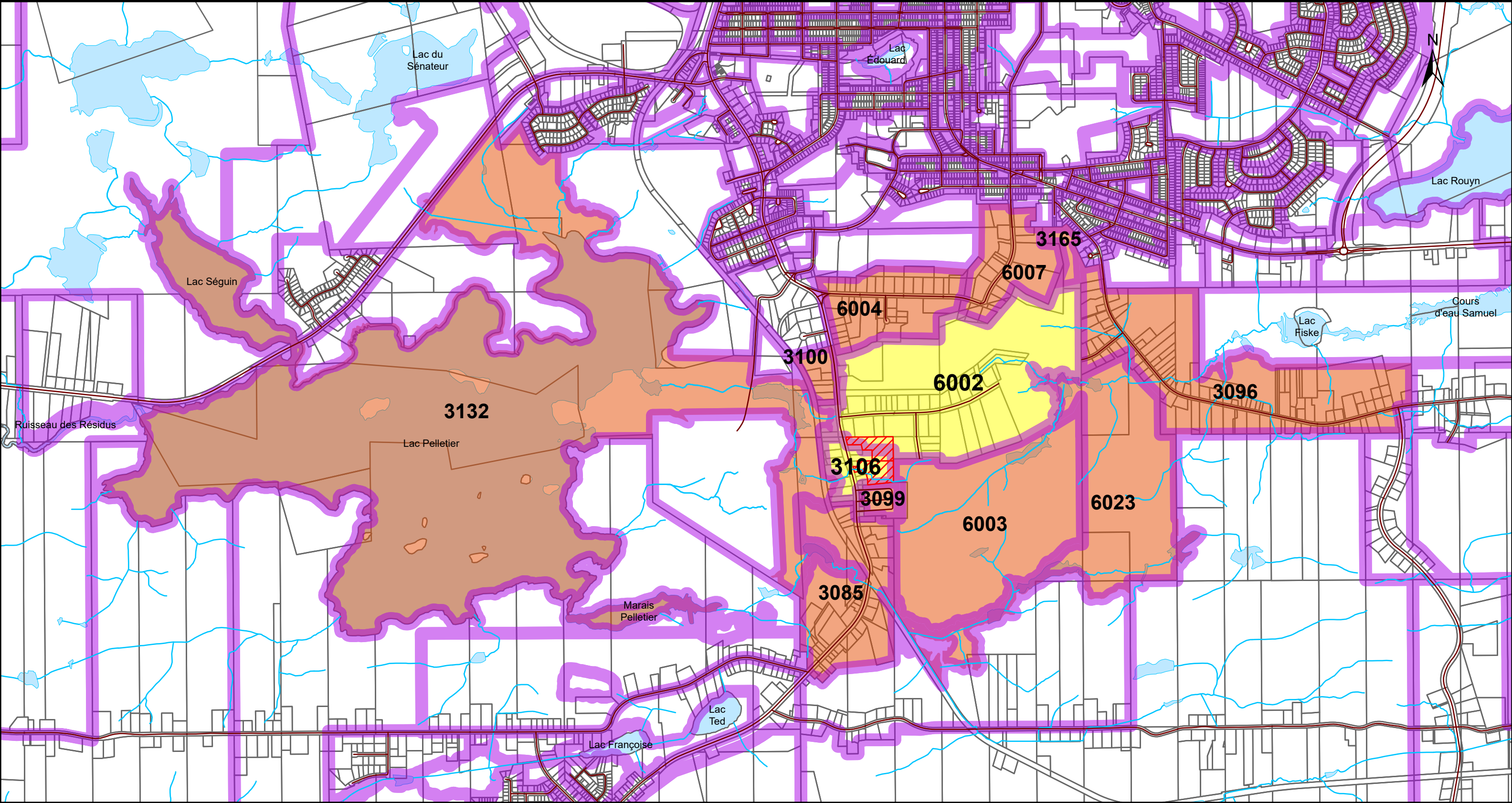
Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, une demande doit :

- Indiquer clairement la ou les dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui en font l'objet;
- Identifier la zone d'où elle provient;
- Être signée, par au moins 12 personnes habiles à voter **pour chaque zone concernée** dans le cas où il y a plus de 21 personnes ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité des personnes de la zone si celle-ci n'excède pas 21;
- Être reçue au bureau du service du greffe et du contentieux de la Ville de Rouyn-Noranda au 100, rue Taschereau Est, au plus tard le 8^e jour suivant la publication de l'avis public, soit **au plus tard le 1er octobre 2026, à 16 h 30**.

La demande doit porter la signature des personnes intéressées et indiquer, pour chaque personne signataire, son nom en lettres moulées, son adresse et à quel titre elle signe (qualité d'électeur).

Carte des zones concernées (zones visées : 6002 et 3106 ou zones contigües : 3099, 3085, 3132, 3100, 6004, 6007, 3165, 3096, 6023 et 6003)



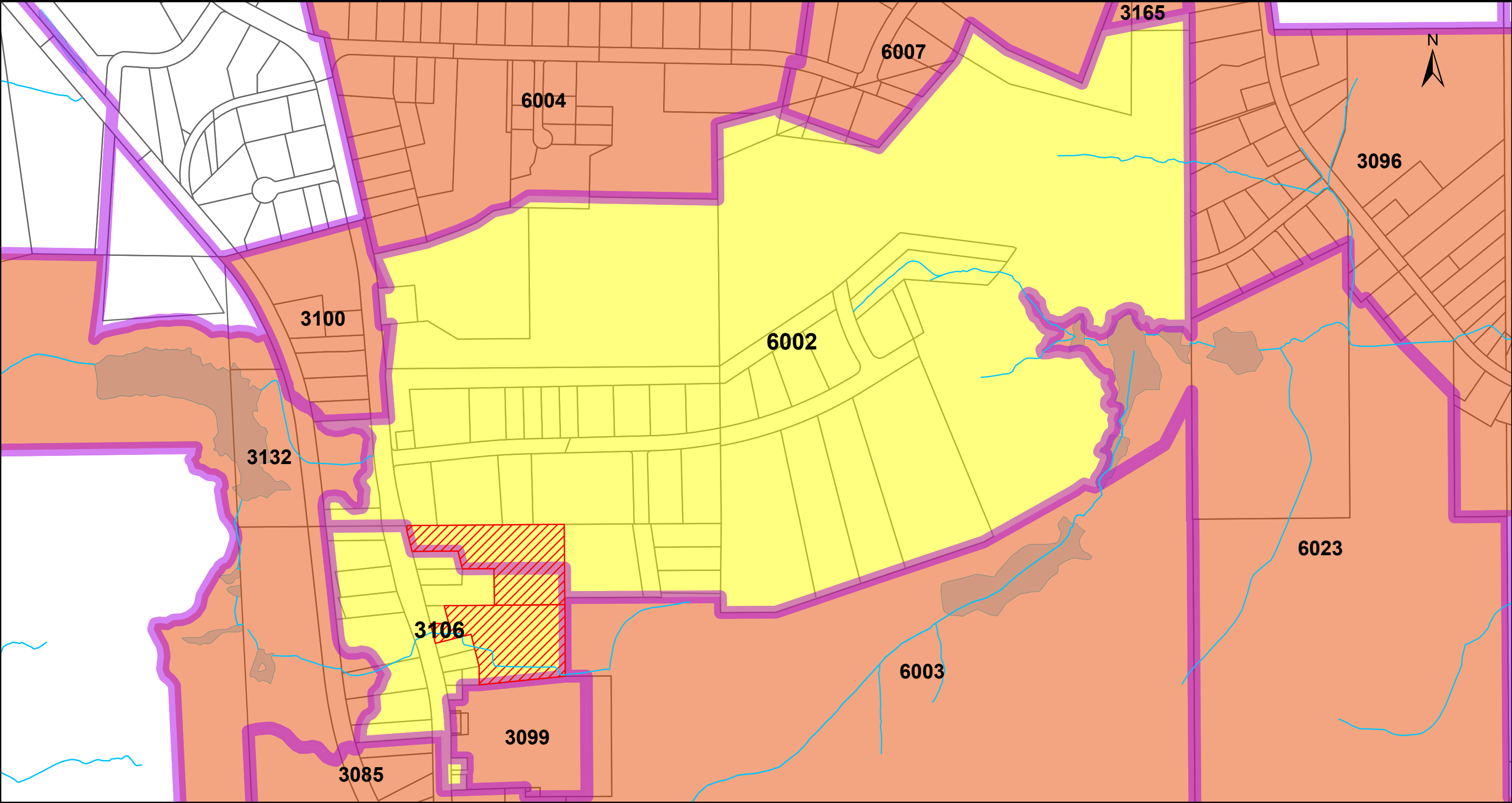
- Réseau routier
- Cours d'eau
- Lac et étendue d'eau
- Cadastre actuel
- ▨ Lot visé par la demande
- Zone contiguë
- Zone visée
- Zonage municipal

Source : ©Ville de Rouyn-Noranda, ©Gouvernement du Québec, tous droits réservés. La Ville se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques.

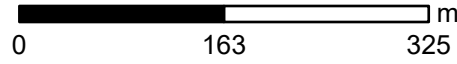
Toute reproduction à des fins autres que celles pour lesquelles cette carte a été créée est interdite
Ce document n'a aucune valeur légale et est pour référence seulement



Création: Daphnée Laframboise le: 24 septembre 2026



- Cours d'eau
- Lac et étendue d'eau
- Cadastre actuel
- Lot visé par la demande
- Zone contiguë
- Zone visée
- Zonage municipal



Source : ©Ville de Rouyn-Noranda, ©Gouvernement du Québec, tous droits réservés. La Ville se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques.

Toute reproduction à des fins autres que celles pour lesquelles cette carte a été créée est interdite
Ce document n'a aucune valeur légale et est pour référence seulement



Création: Daphnée Laframboise le: 24 septembre 2026